

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 80-37 du 11 Février 1980

portant nomination de Commissaires
aux Comptes auprès de diverses en-
treprises publiques.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin,
- VU le décret N° 76-26 du 30 Janvier 1976 portant formation du Gouvernement modifié par le décret N° 78-173 du 6 Juillet 1978,
- VU le décret N° 76-46 du 19 Février 1976 déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement et le décret N° 78-174 du 6 Juillet 1978 qui l'a modifié,
- VU l'ordonnance N° 74-75 du 16 Décembre 1974 régissant les rapports entre l'Etat et les sociétés d'Etat et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion et les ordonnances N°s 75-72 du 10 Octobre 1975 et 79-32 du 11 Juin 1979 qui l'ont modifiée,
- VU les statuts des sociétés d'Etat, des offices et établissements publics intéressés ;

Sur proposition du Ministre des Finances ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 6 Février 1980,

DECRETE :

ARTICLE 1er - Sont nommés Commissaires aux Comptes auprès des sociétés, offices et autres établissements publics ci-après les Camarades dont les noms suivent :

= Société Nationale des Ciments

* ALOUOUNOU Jean

* YOVO Denis.

= Caisse Autonome d'Amortissement

* VIGBE Prosper

* de CAMPOS Augustin.

= Caisse Nationale de Crédit Agricole

- * TAIROU Amina
- * MONNOU Emmanuel.

= Office de Radiodiffusion et Télévision du Bénin

- * ADANLE Justin
- * de CAMPOS Augustin.

= Office Béninois de Sécurité Sociale

- * AMINOU Taofiqui.

= Société d'Alimentation Générale du Bénin

- * ROKO Octave
- * YOVO Denis.

= Société Nationale pour la Production Agricole

- * HOUHOUGBE Célestine.

= Société des Textiles et Chaussures

- * LABITE ANANI Jean
- * de CAMPOS Augustin.

= Société Nationale pour le Développement Forestier

- * SEKLOKA Dieu donné
- * MONNOU Emmanuel.

= Société Nationale de Matériel Electrique et Electro-Ménager

- * ROKO Octave
- * MONNOU Emmanuel.

= Office Béninois d'Informatique

- * TOUKOUROU Taofiqui
- * de CAMPOS Augustin.

= Office Béninois de Cinéma

* ADANLE Justin.

= Société Nationale de Transit et de Consignation

* ALISSOUTIN Géraud.

= Compagnie Béninoise de Navigation Maritime

* YOVO Denis.

= Centre National d'Essais et de Recherches des Travaux Publics

* YOVO Denis

* AMINOU Taofiqui.

= Société Nationale d'Assurance et de Réassurance

* DARBOUX Simone

* ALOTOUNOU Jean.

ARTICLE 2 - Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires prend effet à partir de la date de sa signature et sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 11 février 1980

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

Pour le Ministre des Finances absent,
le Ministre de l'Industrie et de
l'Artisanat chargé de l'intérim,

Barthélémy OHUENS

AMPLIATIONS : PR 8 CS 6 CC du PRPB 4 SGG 4 SPD 2 MF 5 autres Minis-
tères 14 DPE-DAJI-LSAE 6 IGE et ses Sections 4 DCCT-ONEPI-Gde-Ch. 3
UNB-FASJEP-BN 6 DB-DCF- 4 Entreprises Publiques Intéressées 16
Intéressés 27 BCP 1 JORPB 1.-